

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le quinze mai, à dix-huit heures, s'est réuni à la salle du Conseil en l'Hôtel de Ville, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO, Maire.

	18 h
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	21
Nombre de procurations :	7
Nombre de conseillers absents :	8
Nombre de conseillers excusés :	1

Date de convocation : 09/05/2023

18 H 00 : Le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS			
<i>Noms des conseillers</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Pouvoir à</i>
ROSSO Georges	X		
SABATINO Paul	x		
DESMATS Nicole	X		
CORTES Jeanne	x		
JAUFFRET Michel	x		
GIRAUD Chantal		x	DESMATS Nicole
MONTALBAN Francis	x		
ROSSO Viviane	x		
SACOMAN Roger	X	x	
DEQUIVRE Claude	x		
CASABURI Francine	x		
MAISONNEUVE Régis	x		
SOLE Jean-Pierre	x		
FERNANDEZ Danielle	x		
SALAS Aline	x		
MARTINEZ Véronique		X	JAUFFRET Michel
JUAN Annie	x		
BONNET Marie-Claude	x		
COSTE Raymonde	x		
BARTOLI Michel		x	SABATINO Paul
FIORI Frédéric	x		
LILLO Sabine	x		
MISSIMILLY Laurent		x	ROSSO Viviane
GUEVARA David	x		
LAVAL Jacques	x		
MAZADE Alain	x		
CANGELOSI Laëtitia		X	MAZADE Alain
GROBEL Pierre	X		
GUIDI Marie-Noëlle		x	ROSSO Georges

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour votre présence. Le quorum est atteint, nous pouvons commencer.

Madame SALAS Aline est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 février 2023

Monsieur le Maire : Des remarques sur le procès-verbal ? Non ?

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 est adopté à l'unanimité des présents

LES DECISIONS

Le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande à l'assistance s'il y a des remarques.

Dans la mesure où aucune remarque n'est donnée, le Maire propose d'entamer l'ordre du jour.

Il y a deux délibérations sur table. Si le conseil municipal est d'accord elles seront abordées et soumises aux voix après la dernière délibération de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : êtes-vous d'accord ?

Donc les délibérations seront étudiées à la fin.

2023/03/01	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION OLYMPIQUE ROVENAIN BASKET
-------------------	--

L'Association Olympique Rovenain Basket, a connu ces trois dernières années une augmentation importante de ses adhérents, avec pour conséquence une difficulté à couvrir ses dépenses pour l'année en cours. Pour information, l'effectif des adhérents était de 61 en 2020, 98 en 2021 pour terminer à 111 en 2022, ce qui a conduit à la création de nouvelles équipes et de ce fait une augmentation des charges.

Pour ces raisons, cette association sollicite une subvention complémentaire de 1 000 € afin de mener à bien les activités sportives jusqu'à la fin de l'année 2023.

Monsieur le Maire : Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2023/03/02	DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA TRANSITION ENERGETIQUE 2023
-------------------	--

Dans le cadre de l'aide à la transition il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'un véhicule électrique de type KANGOO VANE-TECH et d'une borne de recharge pour le service technique de la Commune du ROVE pour remplacer le véhicule actuel qui a plus de 20 ans et dont les réparations seraient trop coûteuses pour le maintenir en état de fonctionnement.

Cette acquisition permettra de contribuer aux actions du plan national Air-Energie-Climat avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre, une maîtrise de la demande énergétique et favorisant ainsi le développement des énergies renouvelables.

La Commune souhaite installer également une borne de recharge directement au garage du service technique permettant ainsi de faciliter le chargement des véhicules électriques du service.

Le total global de ces acquisitions est estimé à 35 108.12 € HT, soit 42 129.74 € TTC.

La subvention du conseil Départemental est estimée à 21 064.87€ et l'autofinancement communal à 14 043.25 €.

Monsieur le Maire : Des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2023/03/03	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2023
------------	---

Les travaux de proximité peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental 13 à hauteur de 70%.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de création d'une aire de jeux au gymnase. En 2021 le Conseil Départemental des Bouches du Rhône avait déjà subventionné la commune pour l'aménagement de 2 aires de jeux situées également au gymnase.

Ce nouveau projet s'inscrit dans le cadre d'une mise en conformité du fait de l'ancienneté de la structure. En effet, cette dernière, très utilisée par nos administrés, est dans un état général vétuste, il est donc impératif d'envisager son remplacement.

La commune a déjà entrepris des efforts importants pour la réfection et la rénovation des bâtiments et espaces publics communaux. Elle poursuit donc avec cette opération, l'objectif de permettre aux usagers d'utiliser l'aire de jeux en toute sécurité et présenter un confort adapté aux normes exigées.

Ce projet sera essentiellement financé par l'autofinancement de la Commune du ROVE et par une subvention du Conseil Départemental 13 dans le cadre des travaux de proximité 2023 qui pourraient s'élever à 70%.

Le montant estimatif de cette opération est de 32 762.40 € HT, avec un autofinancement de la commune de 9828.72€ et une subvention du Conseil départemental 13 de 22 933.68€

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a une intervention ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2023/03/04	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 TRAVAUX DE PROXIMITE 2023
------------	---

Dans le cadre des travaux de proximité, une demande de subvention va être déposée au Conseil Départemental 13 concernant des démolitions préalables à de futurs travaux d'aménagement du centre ancien.

En effet la Commune a fait l'acquisition d'une parcelle de 9435 m² avec des bâtiments anciens – remises, granges, maisons – afin de réaménager le centre-ville avec la création dans une première phase d'un espace public et dans une deuxième phase d'un bâtiment communal.

Ces parcelles se situent face la médiathèque, du groupe scolaire et à proximité de la crèche municipale.

Avant de réaliser la phase 1, il s'avère nécessaire de procéder à la démolition de certains bâtiments existants et d'élaguer et dessoucher les parcelles de terrain.

La commune a déjà entrepris des efforts importants pour la réfection, la création de bâtiments et d'espaces communaux ; elle poursuit avec cette opération son investissement pour la préservation de son centre ancien et de ses espaces publics.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 74 600 € HT.

Le Conseil Départemental pourrait verser une subvention de 52 220€ et la commune autofinancerait à hauteur de 22 380€.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie

2023/03/05	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 TRAVAUX DE PROXIMITE 2023
------------	--

Dans le cadre des travaux de proximité la commune souhaite entreprendre la réfection de certains bâtiments communaux : cantine scolaire, gymnase et service technique de la Commune du ROVE

Cette opération d'investissement concerne :

- Rénovation de locaux de la cantine scolaire avec la réfection des faux plafonds de la cuisine, de la réserve, du bureau, du hall et du local à poubelle pour la sécurité et le respect des normes sanitaires ; Un système de climatisation dans la cuisine est également inclus dans ce projet.
- Changement du tableau électrique et fourniture et installation d'un palan pour la pratique du basket au gymnase municipal.
- Aménagement d'un nouveau bureau pour le service technique et création d'un emplacement véhicule au garage municipal.

Le total de ces opérations s'élève **83 727.66 € HT**. Le plan de financement serait le suivant : 58 609.36€ subventionnés par le conseil départemental 13 et 25 118.30€ d'autofinancement communal.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2023/03/06	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE POUR 2023 - AIDE AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE
------------	---

La commune de le ROVE a mis en place un système de vidéo protection en 2013, conformément aux dispositions de la loi d'orientation et de programmation de la sécurité. La Commune dispose aujourd'hui de 80 caméras dont un matériel spécifique à la visualisation de plaques d'immatriculation afin de lutter contre les actes de vandalisme et d'incivilité. Elle a également créé un Centre de Supervision Urbaine.

Afin de renforcer la sécurité des concitoyens et pouvoir ainsi contrôler les accès sur la voie et les bâtiments publics, la commune souhaite l'extension du système de vidéoprotection.

Pour cela, il convient de commander une mission auprès d'un bureau d'étude afin d'établir un diagnostic précis des besoins. Cette nouvelle étude devra déterminer comment :

- Moderniser le parc de caméras vieillissant
- Sécuriser les calanques
- Remplacer les bornes nomades utilisées dans les zones suivantes : Resquiadou, ZAC des Pielettes et Calanques.
- Mettre en place un système d'alerte type P.P.M.S. pour les établissements scolaires et bâtiments communaux.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'aide du département aux équipements pour la sécurité publique. Cette aide a pour but d'accompagner les Communes dans la prévention et la sécurité sur la voie publique et les bâtiments publics communaux et scolaires afin de contribuer à la sécurité des citoyens.

La dépense prévisionnelle pour cette mission est estimée à 12 390 € HT soit 14 868 € TTC.

Le Département pourrait accorder une subvention de 7 434€ et la commune autofinancerait 4 956€.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie

2023/03/07	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 TRAVAUX DE PROXIMITE 2023 <i>Réaménagement bureaux rez-de-chaussée et mise aux normes entrée Hôtel de ville du ROVE</i>
------------	---

Réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée :

La commune de Le Rove va pouvoir recevoir les usagers pour les demandes de passeports et cartes d'identité, pour pallier aux délais d'attente pour ces démarches. Dans ce contexte, il convient donc de remanier les bureaux du rez-de-chaussée avec la création de bureaux, agrandissement du passage du bureau accueil afin de permettre un accès PMR.

Madame SALAS Aline : la pré-demande en ligne reste complexe pour les usagers.

Monsieur le Maire : la pré-demande en ligne facilite la démarche lors du rendez-vous mais n'est pas encore une démarche obligatoire.

Mise aux normes de l'entrée de l'hôtel de Ville :

Il est souhaitable de réaménager l'entrée principale de la Mairie en installant des portes coulissantes permettant un accès plus facile au public. Cet aménagement pourra répondre ainsi aux difficultés rencontrées aujourd'hui par les personnes à mobilité réduite, poussettes et personnes âgées.

Cela permettra également de respecter la mise aux normes exigée pour l'accessibilité des équipements recevant du public par l'aménagement des bâtiments et leurs abords. Ceci, afin d'assurer un égal accès aux services publics des personnes en situation de handicap. De ce fait, ces travaux de réaménagement s'avèrent nécessaires et obligatoires.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 37 122.60 € HT, dont 25 985.82€ subventionnés par le conseil départemental 13 et 11 136.78€ d'autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie

2023/03/08	AVIS DE LA COMMUNE DE LE ROVE SUR L'ARRET DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2023-2028
------------	--

La Métropole Aix-Marseille-Provence a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2023-2028 par délibération n° CHL-001613587/23 CM en date du 16 mars 2023.

Il convient de rappeler qu'il constitue l'outil de conception et de mise en œuvre de la politique intercommunale de l'habitat pour 6 ans.

Il comprend :

- Un diagnostic élaboré par les Agences d'Urbanisme et l'ADIL 13,
- Un document d'orientations et d'actions,
- Une territorialisation des actions.

Conformément à la procédure définie dans l'article R 302-9 du Code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal peut émettre son avis sur le projet de PLH et délibérer notamment sur les moyens à mettre en place relevant de sa compétence.

Faute de réponse dans un délai de deux mois après réception du projet de PLH arrêté, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire :

Concernant les logements sociaux, le dernier permis est de 30 logements.

La commune a demandé d'être exempté de l'obligation de construction sous peine de pénalités car 87% du terrain communal est classé, il n'y a donc plus de terrains. Actuellement la commune de Le Rove paye 58 000€ d'amende.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc avis favorable voté à l'unanimité. Je vous remercie

2023/03/09	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION POMPOM DANCE CREW DU ROVE - ANNEE 2023
------------	---

L'Association " POMPOM DANCE CREW DU ROVE " a déposé sa demande de subvention tardivement, de ce fait ce dossier n'a pas pu être traité dans le cadre du Budget Primitif 2023 adopté par le Conseil Municipal le 28 février 2023.

Cette association a sollicité la Mairie pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 500 €. La Commune se propose de répondre favorablement à la demande de ladite association.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? **Donc voté à l'unanimité.** Je vous remercie

2023/03/10	SCIC ASC - ACCORD DE LA COMMUNE A L'ENTREE AU CAPITAL SOCIAL DE LA SCIC ASC DE LA SOCIETE MEDIAS & PUBLICITE.
------------	--

La Commune de LE ROVE a fait le choix de renforcer son soutien en matière d'accès à l'information des citoyens en soutenant les outils de presse écrite par le biais de la SCIC ASC dont elle est entrée au capital par délibération n° 2020-04-4 du Conseil Municipal du 8 octobre 2020.

A ce titre, elle a été sollicitée par la SCIC ASC d'un projet de recapitalisation de la société « MARITIMA PRESSE LA MARSEILLAISE » dans l'optique de préserver ce média vecteur de démocratie locale et d'accès à l'information.

Le caractère d'utilité social ainsi que les valeurs éthiques fondamentales défendus par ce projet d'investissement ont motivé la société Médias & Publicité, à s'associer à ce projet pour contribuer pleinement aux intérêts portés par la SCIC ASC. De fait, elle a présenté sa candidature afin de devenir associé de la SCIC ASC avec pour objectif de continuer à soutenir le pluralisme de la presse.

Une Assemblée Générale Extraordinaire est prévue le 22 Mai 2023 pour approuver, d'une part, l'entrée au capital du nouvel associé Médias & Publicité à hauteur de 245 000 € et d'autre part, la conversion des créances en compte courant d'associé en augmentation de capital.

A l'issue de cette première étape de la transformation, la Commune de LE ROVE représentera 0.08 % du capital social de la SCIC.

Cette augmentation de capital ne nécessitera pas une modification statutaire de la composition du capital. En effet, conformément à l'article 7 des statuts de la SCIC ASC, le capital de la SCIC est dit « variable » et peut, de fait augmenter à tout moment dans le respect des dispositions légales en vigueur relatives notamment aux plafonds de participation par actionnaires.

La commune du Rove a 10 000 actions.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? **Donc voté à l'unanimité.** Je vous remercie

2023/03/11	TRANSFORMATION DE L'AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIE CONSENTIE PAR LA COMMUNE DE LE ROVE A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIVE (S.C.I.C.) «ASC» EN AUGMENTATION DE CAPITAL.
------------	--

En 2020, la Ville a approuvé le principe d'entrer au capital de la SCIC "ASC" à hauteur de 200 parts, soit un montant de 200 € représentant 2 % du capital initial, aux côtés de Collectivités Territoriales, telles que la Commune de Martigues, de l'association des salariés "Association des producteurs de la Marseillaise" et de l'association des lecteurs "Association des amis de la Marseillaise".

Cependant, pour permettre à la SCIC de réaliser son projet de développement dans les meilleures conditions, il a été convenu, entre les parties, de mettre en place une ligne de trésorerie sous la forme d'une avance en compte courant d'associé.

C'est ainsi que la Commune de le ROVE a conclu une convention d'avance en compte courant d'associé avec la SCIC "ASC" par délibération n° 2020-04-5 du Conseil Municipal du 8 Octobre 2020, pour fixer les conditions et les modalités de cette avance.

PV du 15 mai 2023

Conformément à l'article 4 de ladite convention, cet apport a été consenti pour une durée de deux ans à compter de sa signature et pour un montant de 9 800 €.

Cette convention arrivant à échéance en Juin 2023, la SCIC "ASC" a établi un projet de recapitalisation et de celui de la société « MARITIMA PRESSE LA MARSEILLAISE » dans l'optique de préserver ce média, vecteur de démocratie locale et d'accès à l'information.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie

Monsieur le Maire : l'ordre du jour est épuisé. Est-ce qu'il y a des interventions ?

S'il n'y a pas interventions, je peux lever la séance. Je vous remercie pour votre participation et votre implication.

Séance levée à 18 h 30

Le secrétaire de séance
SALAS Aline